

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 5

#### ■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

**Le PLF 2017 arbitre entre les niches fiscales des particuliers**

### DOCTRINE

Page 8

#### ■ Social

François Taquet

**Quelques réflexions et propositions en matière de travail dissimulé**

### PRATIQUE

Page 14

#### ■ Sociétés et autres groupements

Kada Meghraoui

**Les enjeux juridiques, comptables et fiscaux de la SCI**

### CULTURE

Page 22

#### ■ Exposition

Nicole Lamothe

**De Fragonard à David, dessins de la collection des Beaux-Arts de Paris**

Page 23

#### ■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

**La Costituzione e la bellezza**

## ACTUALITÉ

### La semaine fiscale

## Le PLF 2017 arbitre entre les niches fiscales des particuliers <sup>123d2</sup>

Annabelle PANDO

En cours d'examen devant l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances pour 2017 procède à un arbitrage entre les niches fiscales applicables aux particuliers. Investissement locatif *Pinel* et *Censi-Bouvard*, crédit d'impôt pour travaux ou pour emploi à domicile sont renforcés.

Outre la clause anti-abus destinée à éviter les contournements du plafonnement ISF (v. « *Le PLF pour 2017 entaille le plafonnement de l'ISF* » in LPA 4 nov. 2016, n° 121v4, p. 4), le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 présenté en conseil des ministres le 28 septembre dernier et en cours d'examen à l'Assemblée nationale, contient de nombreuses mesures fiscales relatives aux niches fiscales.

#### ■ Prélèvement à la source et réduction d'impôt pour les classes moyennes

Sans surprise, le PLF, en son article 38, met en place le système de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu tel que présenté dans l'avant-projet de loi du 2 septembre 2016. Son article 2 prévoit une réduction d'impôt sur le revenu de 20 % pour tous les foyers ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 18 500 € pour un célibataire, le double pour les contri-

buables soumis à une imposition commune, et majoré de 3 700 € par demi-part.

#### ■ Renforcement du régime des impatriés

L'article 38 du PLF pour 2017 prévoit de renforcer le régime fiscal dérogatoire des impatriés, l'étendant de 5 à 8 ans (CGI, art. 155 B). Pour « favoriser l'implantation d'activités en France et faciliter le recrutement de cadres étrangers à fort potentiel par les entreprises françaises, en diminuant les prélèvements assis sur leur rémunération », le PLF entérine la mesure annoncée par le Premier ministre à Paris Europlace en juillet dernier.

Suite en p. 5

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34